


Mai 2012

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
---	--	--------------------	---	---	---	--

CONSEIL

Cent quarante-quatrième session

Rome, 11-15 juin 2012

Rapport de la 144^{ème} session du Comité financier (14 mai 2012)

Résumé

À sa 144^{ème} session, le Comité a étudié plusieurs questions financières et budgétaires ainsi que des questions de contrôle concernant le Programme alimentaire mondial (PAM), avant leur examen par le Conseil d'administration du PAM à sa session annuelle, en juin 2012.

Mesure suggérée au Conseil

Le Conseil est invité à prendre note des vues et recommandations formulées par le Comité financier eu égard aux questions examinées par le Conseil d'administration du PAM à sa session annuelle, en juin 2012.

Prière d'adresser toute question relative à la teneur du document à:

M. David McSherry

Secrétaire du Comité financier

Tél.: +39 06 570 53719

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

Table des matières

	Pages
Introduction.....	3
Comptes annuels vérifiés de 2011	3
Mécanisme d'achat anticipé	5
Nomination des membres du Comité d'audit	6
Rapport annuel du Comité d'audit	7
Rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM et Note de la Directrice exécutive sur le Rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM.....	8
Rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion des ressources humaines et réponse de la direction.....	9
Rapport du Commissaire aux comptes sur la préparation aux situations d'urgence liée à l'appui informatique fourni par le PAM et réponse de la direction	10
Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes	11
Date et lieu de la cent quarante-cinquième session.....	11
Questions diverses.....	11
Annexe 1 Documents communiqués pour information.....	12

RAPPORT DE LA CENT QUARANTE-QUATRIÈME SESSION DU COMITÉ FINANCIER

14 mai 2012

Introduction

1. Le Comité soumet au Conseil de la FAO et au Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial (PAM) le rapport ci-après sur les travaux de sa cent-quarante-quatrième session.
2. Outre le Président, M. MOUNGUI MÉDI, les représentants des membres ci-dessous étaient présents:
 - M. Olyntho Vieira (Brésil)
 - M. Laurent D. Couliati (Burkina Faso)
 - M. Shobhana K. Pattanayak (Inde)
 - M. Hideya Yamada (Japon)
 - Mme Manar Sabah Mohammad Al-Sabah (Koweït)
 - M. Vladimir V. Kuznetsov (Fédération de Russie)
3. Les membres suppléants ci-après étaient également présents:
 - Mme Kristina Gill avait été désignée, en remplacement de M. Travis Power, représentante de l'Australie à la présente session;
 - M. Alan Romero Zavala avait été désigné, en remplacement de S.E. M. Miguel Ruíz-Cabañas Izquierdo, représentant du Mexique à la présente session;
 - Mme Eva van Woersem avait été désignée, en remplacement de M. Ronald Elkhuisen, représentante des Pays-Bas à la présente session;
 - M. Muawia Eltoum Elamin Elbukhari avait été désigné, en remplacement de M. Mohamed Eltayeb Elfaki Elnor, en représentant du Soudan à la présente session; et
 - Mme Elizabeth Petrovski avait été désignée, en remplacement de Mme Karen Johnson, représentante des États-Unis d'Amérique à la présente session.
4. Le Comité a noté que le Maroc n'était pas représenté à la 144^{ème} session.
5. Le résumé des qualifications des membres suppléants peut être téléchargé sur le site Web des Organes directeurs et statutaires à l'adresse suivante:
<http://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/finance-committee/substitute-representatives/en/>
6. Ont également assisté à l'intégralité ou à une partie de la 144^{ème} session du Comité les observateurs sans droit de parole des États membres suivants:
 - Allemagne
 - Norvège

Comptes annuels vérifiés de 2011

7. Le Comité s'est penché sur le document intitulé "Comptes annuels vérifiés de 2011" du PAM, qui comporte désormais une Déclaration sur le contrôle interne, en se fondant pour son examen sur un exposé du Secrétariat du PAM, qui avait détaillé les principaux éléments des États financiers vérifiés du Programme. Le Secrétariat a expliqué les principales raisons sous-tendant l'évolution des chiffres clés, à savoir la baisse du solde des contributions à recevoir (1,8 milliard de dollars contre 2,5 milliards de dollars en 2010), l'augmentation de la valeur des stocks (766 millions de dollars contre

700 millions de dollars en 2010), et la hausse des engagements au titre des prestations dues aux employés (349 millions de dollars contre 309 millions de dollars en 2010.) Le Secrétariat a également exposé les facteurs expliquant le déficit de 281 millions de dollars constaté pour l'exercice 2011 tel qu'il figure à l'État financier II, le comparant avec le résultat de l'exercice 2010.

8. Le Comité a été informé qu'en 2011, le Secrétariat avait mis en place, pour la première fois, une Déclaration sur le contrôle interne signée par la Directrice exécutive, afin de donner des assurances supplémentaires quant à l'efficacité du contrôle interne au PAM. Le Secrétariat a proposé un rapide tour d'horizon du dispositif de grande ampleur arrêté pour préparer la Déclaration de la Directrice exécutive, qui prévoit la collecte de "déclarations d'assurance" émanant d'environ 130 responsables concernant le contrôle interne au sein de leurs bureaux ou divisions respectifs, sur le fondement desquels cette Déclaration est établie. Afin de renforcer davantage l'obligation redditionnelle, toutes les déclarations d'assurance présentées par les responsables ont été validées par au moins un supérieur hiérarchique. C'est avec satisfaction que le Secrétariat a pu indiquer au Comité qu'un taux de transmission des déclarations de 100 pour cent avait été atteint.

9. Le Commissaire aux comptes a eu le plaisir d'informer le Comité qu'il avait procédé à la vérification des Comptes annuels de 2011 conformément aux Normes internationales d'audit, et il a déclaré que les états financiers présentaient fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du PAM au 31 décembre 2011, ainsi que les résultats financiers et les flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).

10. Le Comité a sollicité des précisions sur plusieurs aspects techniques des Comptes annuels de 2011:

- *L'existence de critères de référence pour les placements à court et long terme.* Le Secrétariat a expliqué que le PAM faisait référence à des indices de marché différents pour évaluer les résultats de chaque portefeuille, sous le contrôle du Comité des placements et du Groupe consultatif pour les placements.
- *Le niveau de l'activité opérationnelle et les contrôles internes concernant les transferts monétaires et les bons.* Le Secrétariat a expliqué que le montant total des dépenses afférentes aux transferts monétaires et aux bons s'élevait à 213 millions de dollars (y compris les coûts associés), soit un niveau plus élevé que ce qui était proposé dans le Plan de gestion, ajoutant que des contrôles internes étaient en vigueur afin d'atténuer les risques pour les maintenir à un niveau raisonnable.
- *L'évolution des excédents et des déficits.* Le Secrétariat a expliqué que les excédents cumulés au cours de la période 2008–2011 atteignaient 1,3 milliard de dollars, somme qui serait utilisée pendant les années suivantes.
- *Les assurances que le Comité financier pouvait retirer de la Déclaration sur le contrôle interne.* Le Secrétariat et l'Inspecteur général ont fait valoir que la Déclaration sur le contrôle interne était une attestation de gestion établie par le Directeur exécutif, compte tenu du fait que la responsabilité du dispositif de contrôle interne dans son intégralité incombait au premier chef au Secrétariat.
- *Le détail des passations par profits et pertes dont l'imputation au Fonds général avait été demandée, en particulier les montants se rapportant aux fournisseurs et au personnel.* Le Secrétariat a indiqué que la décision de passer ces sommes par profits et pertes avait été prise après analyse de chaque cas et enquête approfondie, et que les montants n'avaient été imputés au Fonds général qu'à la condition qu'aucune source de financement appropriée ne soit disponible au titre d'un projet. Il a de surcroît indiqué que la quasi-totalité des sommes en jeu se rapportaient à des fournisseurs extérieurs, le montant des passations par profits et pertes se rapportant au personnel étant minime (moins de 5 000 dollars).
- *L'État financier V et la recommandation formulée par le Commissaire aux comptes au sujet de la planification des ressources.* Le Secrétariat a indiqué qu'il établirait un processus d'élaboration du budget plus détaillé et qu'il étudierait la possibilité d'ajouter une colonne à

l'État V, faisant apparaître dans le détail les ressources mises à la disposition des projets, afin de faciliter la compréhension et l'évaluation de l'état budgétaire.

11. **Le Comité:**

- **a pris acte de l'opinion sans réserve délivrée par le Commissaire aux comptes sur les Comptes annuels vérifiés de 2011 du PAM;**
- **a demandé au PAM de continuer de s'assurer que l'évaluation actuarielle des engagements correspondant aux prestations dues aux employés était aussi conforme à la réalité que possible;**
- **a admis qu'il convenait de considérer le déficit de l'exercice 2011 dans une perspective à plus long terme, compte tenu des excédents accumulés lors des exercices précédents;**
- **a invité le PAM à appliquer l'ensemble des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes;**
- **a recommandé que le Conseil d'administration approuve les comptes annuels vérifiés de 2011; et**
- **a recommandé que le Conseil d'administration prenne note de l'imputation au Fonds général des montants passés par profits et pertes, soit 752 890 dollars, en vertu de l'article 12.4 du Règlement financier.**

Mécanisme d'achat anticipé

12. Le Comité a examiné le document intitulé "Mécanisme d'achat anticipé" présenté par le Secrétariat. Celui-ci a attiré l'attention sur le fait que ce mécanisme avait pris de l'ampleur en 2011 avec l'achat de volumes plus importants de produits alimentaires non céréaliers, l'élargissement de la couverture géographique et l'essor des achats locaux sur les marchés des pays en développement. En raison de la mise en place de filières d'approvisionnement en Afrique de l'Est comme en Afrique de l'Ouest en 2011, le mécanisme a fait face à un surcroît de demandes. L'utilisation de 147,5 millions de dollars, soit 98 pour cent de la dotation allouée pour acheter des produits alimentaires en vue de constituer des stocks, a permis aux bureaux de pays du PAM de raccourcir les délais d'approvisionnement de 56 jours en moyenne.

13. Le fait de fonctionner à la limite des capacités avait freiné la poursuite du développement du mécanisme; le Secrétariat a par conséquent proposé de porter le montant de la dotation provenant du mécanisme de financement anticipé de 150 millions de dollars à 300 millions de dollars, tout en maintenant le plafond du budget du mécanisme de financement anticipé au niveau approuvé, soit 557 millions de dollars. De ce fait, le montant disponible pour les activités de préfinancement traditionnel diminuerait, passant de 407 millions de dollars à 257 millions de dollars, tandis que les fonds disponibles pour le compte spécial du mécanisme d'achat anticipé augmenteraient. Cette modification permettrait au PAM de répondre aux demandes de plus en plus importantes, d'améliorer l'efficacité opérationnelle et de réduire les délais d'intervention. Avec le plafond de 257 millions de dollars proposé, le mécanisme de financement anticipé continuerait de consentir des prêts aux opérations et aux services internes sur la base des prévisions de recettes; le préfinancement traditionnel ne serait donc pas mis en péril. Dans le cadre de cette proposition, l'effet de levier resterait de 6 pour 1, le mécanisme de préfinancement étant toujours garanti par la réserve opérationnelle de 92,9 millions de dollars.

14. Le Comité a remercié le Secrétariat pour ce document et la proposition qu'il exposait. Les membres du Comité ont soulevé des questions concernant les mesures d'atténuation des risques et la responsabilité du suivi de ces mesures. Le Secrétariat a répondu que le groupe consultatif pour les achats anticipés examinait toutes les demandes d'achat anticipé, évaluait les risques et informait le Directeur financier, qui était responsable de la gestion des mécanismes de préfinancement du PAM.

15. Le Comité a demandé si la proposition qui était présentée n'était pas prématurée, compte tenu du fait que le plafond avait été porté de 60 millions de dollars à 150 millions de dollars 18 mois auparavant seulement. Le Secrétariat a insisté sur la nécessité de relever encore le plafond du budget du mécanisme d'achat anticipé, puisque celui-ci jouait désormais un rôle central dans l'activité du

PAM et que les demandes des bureaux de pays sollicitant des achats par le biais de ce mécanisme ne pouvaient être intégralement financées compte tenu du niveau actuel du budget.

16. Le Comité a demandé de plus amples informations à propos des solutions novatrices à apporter aux conditions imposées par les donateurs, le marquage des sacs par exemple. Le Secrétariat a évoqué différentes solutions qui permettraient de résoudre la question de la visibilité des donateurs à différents stades de la filière d'approvisionnement, de l'achat à la distribution.

17. Le Comité a demandé des éclaircissements concernant la différence entre le préfinancement traditionnel et le mécanisme d'achat anticipé. Le Secrétariat a insisté sur le fait que ce mécanisme était lié aux recettes et aux besoins, tandis que le préfinancement traditionnel était lié à un projet et une garantie spécifiques.

18. Le Comité a demandé des explications complémentaires s'agissant de la nécessité de solliciter l'approbation du relèvement demandé, se référant à la décision prise par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2010 en ce qui concerne le document intitulé "Examen du mécanisme de financement anticipé". Le Secrétariat a répondu que s'il n'y avait pas d'obligation sur le plan juridique de solliciter l'approbation du Conseil d'administration, il lui serait toutefois demandé d'approuver le projet de décision, dans le souci d'améliorer la gouvernance financière.

Le Comité:

- **a salué le document, qui proposait un mécanisme novateur pour procéder aux achats de manière plus efficiente tout en raccourcissant les délais, en introduisant de la souplesse et en mettant à la disposition des bureaux de pays du PAM des solutions qui leur permettraient d'améliorer la planification;**
- **s'est félicité des mesures d'atténuation des risques présentées, qui faisaient partie intégrante du mécanisme;**
- **a invité le Secrétariat à élaborer des processus et des procédures adaptés en matière de suivi des risques;**
- **a pris note de l'importance de l'utilisation du mécanisme d'achat anticipé pour répondre aux besoins dans les situations d'urgence en Afrique de l'Est et dans d'autres régions;**
- **a exprimé la nécessité d'établir une note d'information sur les modalités de mise en œuvre de ce mécanisme, afin de pouvoir mieux en appréhender le fonctionnement et de contribuer à la définition d'indicateurs de performance clés;**
- **a souligné la nécessité de conserver le ratio de levier de 6 pour 1, qu'il considérait comme une mesure essentielle d'atténuation des risques dans le cadre de ce mécanisme;**
- **a recommandé que le Conseil d'administration approuve l'affectation au compte spécial du mécanisme d'achat anticipé d'un montant maximal de 300 millions de dollars provenant du mécanisme de financement anticipé.**

Nomination des membres du Comité d'audit

19. Le Comité s'est penché sur le document intitulé "Nomination des membres du Comité d'audit", présenté par le Secrétariat. Celui-ci a en particulier précisé que le mandat de trois des membres du Comité d'audit arrivait à échéance en 2012: celui de Mme Elvira Lazzati (Argentine) le 8 juin; celui de M. Antoine Antoun (Liban et France) le 6 juillet; et celui de Mme Kholeka Mzondeki (Afrique du Sud) le 9 novembre.

20. Le jury chargé de la sélection des membres à nommer auprès du Comité d'audit, constitué à la demande du Conseil d'administration lors de la première session ordinaire de 2012, en février, s'était réuni le 20 mars et avait proposé que les trois membres sortants du Comité d'audit soient reconduits dans leurs fonctions et qu'un calendrier global pour la sélection des futurs membres du Comité soit établi, en tenant compte de la date d'échéance du mandat des membres actuels. Le Secrétariat a également noté que le Comité l'encourageait à continuer à nommer les membres du Comité d'audit dans le cadre d'un processus de recrutement externe.

21. Le Comité:

- **a recommandé que le Conseil d'administration approuve le renouvellement du mandat des trois membres sortants du Comité d'audit (Mme Elvira Lazzati, M. Antoine Antoun et Mme Kholeka Mzondeki); et**
- **a également recommandé que le Conseil d'administration approuve et applique le calendrier proposé pour la sélection des futurs membres du Comité d'audit.**

Rapport annuel du Comité d'audit

22. Le Président du Comité d'audit du PAM, M. Antoine Antoun, a présenté le huitième rapport annuel du Comité, qui couvrait la période allant du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012, au cours de laquelle le Comité s'était réuni trois fois. Le rapport avait été structuré de manière à refléter les sept domaines relevant de la responsabilité du Comité, comme précisé dans son nouveau mandat.

23. Le Comité d'audit a indiqué qu'il avait bénéficié dans le cadre de ses travaux de la pleine coopération des responsables du PAM, de la Directrice exécutive et du Bureau du Conseil d'administration, avec lequel il organisait régulièrement des rencontres à l'occasion de chacune de ses réunions. Parmi les autres points saillants du rapport figuraient la satisfaction exprimée par le Comité au sujet de l'évaluation réalisée par l'Institut des auditeurs internes; de l'utilisation du registre des risques du PAM par un nombre croissant de bureaux; de l'incorporation d'une déclaration sur le contrôle interne signée par la Directrice exécutive dans les comptes annuels vérifiés, qui constituait une excellente pratique; et de l'approbation sans réserve des états financiers par le Commissaire aux comptes.

24. Le Comité d'audit n'a pas eu d'objections à formuler à l'égard de la proposition formulée par le Secrétariat concernant la révision des critères de soumission des documents du Conseil d'administration au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), au Comité financier et au Comité d'audit. Cette proposition devait se traduire par des gains d'efficacité pour le PAM, tout en étant conforme aux bonnes pratiques de gouvernance. Le Comité financier a souligné que les différences concernant le statut et le mandat de chaque organe ainsi que les niveaux de responsabilité devraient être prises en compte au moment d'examiner les propositions concernant les critères de soumission des documents du Conseil d'administration, et il a décidé d'étudier cette question en temps utile, lorsque la proposition serait présentée.

25. Le Comité financier a dit sa préoccupation s'agissant de la proposition relative aux visites des membres du Comité d'audit sur les sites d'opérations du PAM. Il faudrait que la valeur ajoutée de ces visites soit clairement établie afin d'éviter les doubles emplois avec les activités du Commissaire aux comptes et des auditeurs internes et ne pas imposer indûment des tâches supplémentaires au personnel des bureaux de terrain. Le Président du Comité d'audit a précisé au Comité financier que l'objet de ces visites sur le terrain était de familiariser les membres du Comité d'audit avec la manière dont le PAM travaillait.

26. Le Comité financier a invité le Comité d'audit à présenter une proposition au sujet des visites sur le terrain, comprenant une analyse des coûts et des avantages.

27. En réponse aux préoccupations suscitées par les importants montants de taxe sur la valeur ajoutée non encore remboursés au PAM, le Comité d'audit a précisé qu'il avait suggéré de faire appel à un expert en droit fiscal. Il a par ailleurs accueilli positivement la création par le PAM d'une provision pour compenser la perte éventuelle de ces sommes.

28. S'agissant du mandat du Directeur du Bureau des services de contrôle, le Comité d'audit a estimé que les candidats à ce poste pourraient être dissuadés de se présenter par la disposition interdisant aux personnes ayant occupé ce poste pendant un ou deux mandats de quatre ans d'occuper d'autres fonctions au PAM. Le Comité se pencherait à l'avenir sur cette question pour voir s'il serait possible de proposer divers types d'emplois au PAM qui seraient admissibles.

29. **Le Comité financier:**

- **s'est félicité de la présence du Président du Comité d'audit et a accueilli favorablement le document intitulé "Rapport annuel du Comité d'audit";**
- **a invité le Comité d'audit à porter une attention méticuleuse à son rôle d'organe consultatif spécialisé, afin d'éviter les doubles emplois avec d'autres organes de contrôle au sein du PAM;**
- **a pris acte de la proposition concernant les visites aux sites d'opérations et souligné la nécessité d'en démontrer clairement les avantages; et**
- **a pris note du document intitulé "Rapport annuel du Comité d'audit", qui devait être soumis au Conseil d'administration du PAM pour examen.**

Rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM et Note de la Directrice exécutive sur le Rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM

30. Conformément au Statut du PAM, le document intitulé "Rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM" serait soumis au Conseil d'administration pour examen. L'Inspecteur général a présenté son rapport pour 2011 au Comité financier, puis le Chef de cabinet a présenté une note de la Directrice exécutive donnant suite au rapport.

31. Le Comité a accueilli les deux documents avec satisfaction et félicité l'Inspecteur général de la clarté de son rapport, qui était à la fois bien structuré et agréable à lire. Un débat général a ensuite porté sur les principaux points ci-après.

32. Le Comité a été informé qu'en 2011, comme les années précédentes, les activités de contrôle exécutées et consignées dans les rapports n'avaient révélé aucune défaillance importante des processus de contrôle interne, de gouvernance et de gestion des risques en place au PAM qui aurait pu nuire à la réalisation des objectifs du Programme.

33. Le Comité a noté que grâce aux améliorations apportées à l'infrastructure, de nombreuses défaillances des systèmes de contrôle, qui avaient été signalées dans les rapports antérieurs, avaient été corrigées. Néanmoins, d'autres améliorations étaient clairement possibles.

34. Le Comité a apprécié que, dans sa réponse, la Directrice exécutive ait exprimé son intention de s'atteler aux domaines d'amélioration signalés par l'Inspecteur général.

35. Le Comité a également noté que le Bureau de l'audit interne avait fait l'objet d'une évaluation externe de la qualité, à l'issue de laquelle il avait été certifié qu'il travaillait conformément aux normes les plus élevées de l'Institut des auditeurs internes.

36. Le Comité a exprimé sa préoccupation s'agissant des pertes découlant d'actes frauduleux au regard des montants recouvrés. Il a écouté la réponse sur les sanctions administratives prises à l'encontre du personnel en cause et a pris acte de la politique de tolérance zéro du PAM.

37. Le Comité a demandé des précisions sur le nombre de rapports d'audit interne ayant fait l'objet d'une appréciation "partiellement satisfaisant" ou "insuffisant" ainsi que sur les modifications apportées au plan de travail de l'audit interne. Il a été expliqué que de nouveaux risques apparus au cours de l'année avaient rendu nécessaire l'ajustement du programme de travail et que la diminution du nombre de rapports d'audit entrant dans la catégorie "insuffisant" reflétait le bon fonctionnement du PAM, des résultats partiellement satisfaisants pouvant toujours être améliorés.

38. Le Comité s'est enquis des difficultés rencontrées en matière de coordination interinstitutions dans le cadre de certaines opérations d'urgence complexes et il a été expliqué que ces problèmes tenaient au passage de la phase des secours à celle du redressement à la suite de crises majeures.

39. Le Comité a appelé la direction à répartir clairement les responsabilités relatives à l'application de la politique de lutte contre la fraude et la corruption.

40. Le Comité a dit attendre avec intérêt les résultats de l'évaluation organisationnelle rapide qu'était en train d'entreprendre le Secrétariat et qui intégrerait les suggestions formulées par

l'Inspecteur général dans son rapport et servirait de base aux importantes décisions que le PAM allait prendre.

41. **Le Comité:**

- **a exprimé son appréciation pour les efforts faits par l'Inspecteur général et son équipe;**
- **a invité le Conseil d'administration, conformément à l'Article XIV du Statut du PAM, à prendre note du document intitulé "Rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM";**
- **a accueilli avec satisfaction le document intitulé "Note de la Directrice exécutive sur le Rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM" et a invité le Conseil d'administration à en prendre acte; et**
- **a préconisé que le Conseil d'administration encourage la direction à tirer parti des possibilités d'amélioration mises en lumière dans le rapport.**

Rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion des ressources humaines et réponse de la direction

42. Le Comité a examiné le document intitulé "Rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion des ressources humaines". Le Commissaire aux comptes indiquait notamment que l'audit avait pour principal objectif d'évaluer si les politiques en matière de ressources humaines étaient adaptées à l'évolution des besoins en effectifs du Programme et si elles étaient étayées par des procédures crédibles et transparentes qui inspiraient confiance au personnel. L'audit portait sur le Siège du PAM à Rome, sur sept bureaux de pays et sur quatre bureaux régionaux.

43. Le Commissaire aux comptes a précisé que quinze recommandations avaient été soumises au Secrétariat et qu'elles avaient trait à la planification des effectifs, aux décisions en matière d'effectifs, à l'évaluation professionnelle et au renforcement des capacités. Le rapport indiquait comment les conditions de vie et de travail pénibles dans des lieux d'affectation classés difficiles, les incertitudes qui planaient sur le financement, et la structure décentralisée du PAM comptaient parmi les principaux facteurs pris en compte pour la planification des ressources humaines au PAM et la mise en œuvre des mesures correspondantes.

44. Le Secrétariat a confirmé que les recommandations avaient été acceptées et qu'elles confirmaient le bien fondé des initiatives engagées pour gérer et mettre en valeur les ressources humaines conformément à la stratégie du PAM en la matière.

45. Le Comité a noté que nombre des réformes suggérées dans le rapport au sujet des décisions en matière d'effectifs supposaient un changement de culture. La direction a approuvé et a appelé l'attention sur les mesures qui avaient été prises pour appliquer le modèle révisé d'organisation des carrières et les directives connexes, qui prévoyaient des analyses approfondies, des consultations, et l'adhésion des parties prenantes.

46. Le Comité a également constaté que le recours fréquent à des consultants était un sujet de préoccupation. La direction a expliqué que, pour une organisation financée au moyen de contributions volontaires, le recours à des consultants offrait la souplesse nécessaire pour trouver un équilibre entre les besoins en effectifs et les obligations contractuelles à long terme. Elle a aussi noté que les politiques révisées d'organisation des carrières devraient permettre de s'attaquer à certains des problèmes posés par le recours à un vivier interne de candidats (recrutement en circuit fermé).

47. S'agissant de la planification des effectifs, le Comité a pris note de l'importance de la planification des ressources humaines à l'échelle du Programme. La direction a précisé que l'adoption du plan de gestion triennal à horizon mobile améliorerait la capacité de prévision. En outre, les résultats de l'audit des compétences fourniraient des renseignements qualitatifs supplémentaires qui complèteraient les données quantitatives sur les effectifs qui étaient actuellement collectées.

48. **Le Comité:**

- **a examiné le Rapport du Commissaire aux comptes et la réponse de la direction et a pris note des recommandations formulées;**

- **a noté que treize des quinze recommandations avaient été acceptées dans leur intégralité et deux en partie, et il a recommandé que le Conseil d'administration engage instamment le Secrétariat à donner pleinement suite aux recommandations acceptées et garde à l'examen celles qui avaient été partiellement acceptées;**
- **a constaté le rôle important que jouaient les consultants et pris acte des risques inhérents au fait de recourir largement à leurs services ainsi que des restrictions imposées par le modèle de financement du PAM; à cet égard, le Comité a conseillé d'adopter une démarche plus stratégique et plus transparente vis-à-vis de l'engagement de consultants;**
- **a encouragé le Secrétariat à utiliser et promouvoir des mécanismes permettant d'optimiser la transmission de l'information; et**
- **a pris note de la nécessité de regrouper l'examen du rapport sur la gestion des ressources humaines et les résultats de l'évaluation organisationnelle rapide.**

Rapport du commissaire aux comptes sur la préparation aux situations d'urgence liée à l'appui informatique fourni par le PAM et réponse de la direction

49. Le Comité a examiné le document intitulé "Rapport du Commissaire aux comptes sur la préparation aux situations d'urgence liée à l'appui informatique fourni par le PAM". L'audit avait pour principal objectif d'obtenir une assurance sur le degré de préparation en matière de technologies de l'information et des communications en cas de situation d'urgence et sur la performance opérationnelle de l'Équipe d'intervention rapide dans le domaine des technologies de l'information et des communications (FITTEST) et son degré de concordance avec les objectifs stratégiques du PAM.

50. Le Comité a noté que dix recommandations avaient été présentées au Secrétariat, qui les avait analysées et en avait accepté neuf intégralement et une en partie. Le Secrétariat a fait savoir au Comité que deux des recommandations avaient déjà été appliquées et que les autres seraient mises en œuvre au cours des trois à cinq mois à venir.

51. Le Comité a constaté que l'équipe FITTEST avait connu ces dernières années plusieurs changements d'ordre opérationnel et qu'elle aurait avantage à établir des liens spécifiques, transparents et solidement étayés entre son plan de travail, les plans de projet et les indicateurs de performance clés associés à ses services. Par ailleurs, le Système mondial et réseau d'information du PAM (WINGS II), qui est le système officiel de comptabilité du PAM, n'étant pas adapté au modèle de recouvrement intégral des coûts suivi par l'équipe FITTEST, celle-ci gérait et suivait les stocks et les activités de ses projets à part, dans des feuilles Excel autonomes. Le Secrétariat a confirmé toutefois que toutes les transactions financières étaient comptabilisées dans WINGS, qui était le système comptable central et officiel du PAM et était conforme aux normes IPSAS.

52. Répondant aux questions soulevées par le Comité au sujet de conclusions analogues figurant dans un rapport du Commissaire aux comptes de 2005 sur l'équipe FITTEST, le Secrétariat a souligné que des progrès importants avaient été faits et qu'il fallait désormais peaufiner les améliorations apportées. À titre d'exemple, des indicateurs de performance clés avaient été élaborés et les rémunérations et la passation des marchés avaient été normalisées.

53. **Le Comité:**

- **a examiné le rapport du Commissaire aux comptes et la réponse de la direction, laquelle avait accepté neuf des dix recommandations dans leur intégralité et une partiellement;**
- **s'est félicité du travail effectué par le Commissaire aux comptes et de la formulation des dix recommandations;**
- **a noté que la direction avait fixé des délais précis et mettrait en œuvre des solutions permettant de suivre toutes les questions relatives aux achats et à l'établissement des coûts des projets; et**
- **a recommandé que le Conseil d'administration examine dans une optique constructive le document intitulé "Rapport du Commissaire aux comptes sur la préparation aux situations d'urgence liée à l'appui informatique fourni par le PAM" et la réponse de la direction correspondante.**

Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes

54. Le Comité a examiné le document intitulé "Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes", après avoir entendu l'exposé du Secrétariat indiquant les recommandations qui avaient été appliquées et celles qui restaient en suspens à la fin de 2011. Sur les vingt-deux recommandations en suspens, une avait été formulée en 2010, quinze en 2011 et six en 2012.

55. Le Secrétariat a déclaré que les recommandations qu'il considérait intégralement appliquées n'avaient pas toutes fait l'objet d'observations de la part du Commissaire aux comptes. Cet examen par le Commissaire aux comptes serait pris en compte lors de l'examen semestriel qui serait instauré en 2012 et présenté officiellement dans le rapport d'activité annuel qui serait soumis au Conseil d'administration en 2013.

56. **Le Comité:**

- **a accueilli avec intérêt le document intitulé "Rapport sur l'application des recommandations du Commissaire aux comptes";**
- **a noté les progrès accomplis par le PAM dans l'application des recommandations du Commissaire aux comptes restées en suspens;**
- **a encouragé le Secrétariat du PAM à accélérer l'application des recommandations; et**
- **a recommandé que le rapport d'activité comprenne un classement par ordre de priorité et un calendrier pour la mise en œuvre des recommandations auxquelles il n'avait pas encore été intégralement donné suite.**

Date et lieu de la cent quarante-cinquième session

57. Le Comité a été informé que la 145^{ème} session devait se dérouler à Rome, du 31 mai au 1^{er} juin 2012.

Questions diverses

58. S'agissant de la proposition du Secrétariat qui avait été examinée avec le Bureau du Conseil d'administration, qui visait à modifier les critères de présentation des documents dudit Conseil au Comité financier, au CCQAB et au Comité d'audit, le Président est convenu que les membres du Comité financier devaient encore se concerter avant de donner leur avis.

Annexe 1 - Documents communiqués pour information

- Rapport de la Directrice exécutive sur l'utilisation des contributions et les dérogations (articles XII.4 et XIII.4 (g) du Règlement général) (document FC 144/INF/2).